

Paragraphe 000 «Conditions générales»
 Paragraphe 100 «Travaux généraux»
 Paragraphe 400 «Conduites en polyéthylène (PE)»

000	Conditions générales	

	...	
020	Règles de métré	

021	Règles générales de métré.	
.100	Les règles selon les bases de calcul suisse tec font foi.	
	...	
100	Travaux généraux	

	...	
170	Etudes d'exécution, travaux préparatoires, contrôles et documentation	

	...	
175	Construction numérique.	
.100	Applications basées sur un modèle.	
.110	Etablissement de points numériques sur le terrain pour le piquetage ultérieur.	
.111	Etablissement de points sur le terrain.	..p...
.120	Piquetage (traçage) de points sur le terrain au moyen d'une station totale.	
.121	Piquetage de points sur le terrain.	..p...
.130	Mise à disposition d'une tablette ou d'un ordinateur portable pour l'utilisation sur le chantier d'un viewer BIM basé sur un navigateur.	
.131	Durée en h.	..h...
.132	Durée en d.	..d...
.140	Mise à disposition d'une station totale pour le piquetage des points sur le terrain.	
.141	Durée en h.	..h...
.142	Durée en d.	..d...
.801	01 Descriptionup...
	02 up =	
	03 Divers	
.802	à .889 dito .801	
	...	
400	Conduites en polyéthylène (PE)	

	...	
460	Colliers de prise et raccords	

Paragraphe 700 «Introductions d'immeubles, raccords et similaires»

700	Introductions d'immeubles, raccords et similaires.		

...			
740	Raccords multidomaines		

...			
742	Manchons de transition multidomaines à bride ou à embout, résistant à la traction.		
...			
.400	Diamètre réduit, PN 10.		
.410	Avec bride DN 200.		
.413	DN 150.		..P...
.414	DN 200.		..P...
.415	DN 250.		..P...
.418	01 DNP...
.419	à .419 dito .418		
...			
.500	Diamètre réduit PN 16.		
.510	Avec bride DN 200.		
.513	DN 150.		..P...
.514	DN 200.		..P...
.515	DN 250.		..P...
.518	01 DNP...
.519	à .519 dito .518		
...			
800	Robinetterie		

...			
870	Accessoires		

871	Dispositifs de manoeuvre pour accessoires.		
...			
.500	Volants.		
.510	Pour vannes à glissière (1).		
.515	DN 25.		..P...
.516	DN 32.		..P...
.517	DN 40.		..P...
.518	DN 50.		..P...
...			